

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 1^{er} Juin 2014

Le 1^{er} Juin 2014 à 20 heures, les fondateurs de l'association « La petite voix » se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège de l'association – à « Dôme-Gaïa » 1 le bourg Cornu 44190 Clisson.

Sont présents :

- M. Henri-François MERLET, 1 le bourg cornu 44190 Clisson
- Mme Pascale MERLET, 1 le bourg cornu 44190 Clisson
- M. Gilles BLANLOEIL, 17 la Recivière 44330 Mouzillon
- Mme Marielle PREAULT, 19 place de la motte 49230 Montfaucon sur moine.

L'assemblée générale désigne M. Gilles BLANLOEIL en tant que président de séance et Mme Marielle PREAULT en tant que secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive, est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association « La petite voix »
- Présentation du projet de statuts,
- Adoption des statuts,
- Adoption du règlement intérieur,
- Désignation des premiers membres du bureau,
- Pouvoir en vue des formalités de déclaration et publication.

Le président expose le projet de création de l'association, le projet de statuts, ainsi que le règlement intérieur.

Après discussions, le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1ere délibération :

L'assemblée générale adopte les statuts de l'association « La petite voix » dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération :

L'assemblée générale adopte le règlement intérieur de l'association « La petite voix » dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération :

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau :

- M. Gilles BLANLOEIL, de nationalité Française, demeurant 17 la Recivière 44330 Mouzillon, employé, en tant que président.

ASSOCIATION « LA PETITE VOIX »

- Mme Marielle PREAULT, de nationalité française, demeurant 19 place de la motte 49230 Montfaucon sur moine, employée, en tant que secrétaire-trésorière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leur fonction.

Conformément aux statuts, ces désignations sont faites pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Mai de chaque année.

Signature : M. Gilles Blanloeil, président.